

Créations d'établissements et d'emplois

Une attractivité francilienne partagée avec l'arc nord-ouest du Bassin parisien

Les facilités d'accès aux transports et aux nouvelles technologies (Internet haut débit) font de l'Ile-de-France la région du Bassin parisien la plus performante en termes d'attractivité économique. En effet, de nombreux établissements sont créés et les emplois qu'ils génèrent sont relativement plus importants en Ile-de-France que dans les régions limitrophes. Cette situation privilégiée s'étend cependant dans un grand arc nord-ouest du Bassin parisien. Au sud et à l'est de l'Ile-de-France, la capacité à attirer et à retenir les entreprises et les emplois est plus faible. Au sein de ces territoires, elle est exclusivement portée par les pôles urbains.

Florence Grèsèque
Insee Ile-de-France

La grande inter-région du Bassin parisien abrite 20 millions d'habitants et 8 millions de salariés (⇒■ Définition). Les zones d'emploi du Bassin parisien représentent plus d'un tiers de la population et des emplois salariés de métropole. Du plus rural au très urbain, du plus éparé au très dense, les territoires qui composent le Bassin parisien présentent de nombreuses différences. Au vu de leur capacité à créer, à attirer de nouvelles entreprises comme à retenir celles qui existent déjà, les zones d'emploi du Bassin parisien font apparaître trois profils de performance 📊① (⇒■ Comment mesurer la performance des territoires en matière d'attractivité économique ?).

Concentration de l'activité et des infrastructures : deux atouts franciliens

Tout d'abord, l'Ile-de-France est de loin la plus performante des régions du Bassin parisien 📊②. Elle suscite l'implantation

de nombreuses entreprises et les créations d'établissements sont riches en emploi.

L'activité économique est, en premier lieu, liée à la forte densité de population. Dans beaucoup de zones d'emploi, plus de la moitié de la population réside dans un pôle urbain, voire la totalité en petite couronne. Avec 436 salariés au km² en moyenne, la densité économique est également très supérieure à celle du reste du Bassin parisien (23 salariés au km²). Seules quelques zones d'emploi de l'Essonne et de la Seine-et-Marne ont une densité économique comparable à celle des autres régions.

Les nombreuses infrastructures de transport, le fort taux de couverture en haut débit pour l'accès à internet, la concentration de chercheurs et la forte dépense en recherche et développement sont également des facteurs favorisant l'implantation de nouvelles entreprises en Ile-de-France.

C'est dans le centre de l'agglomération que la performance francilienne est la

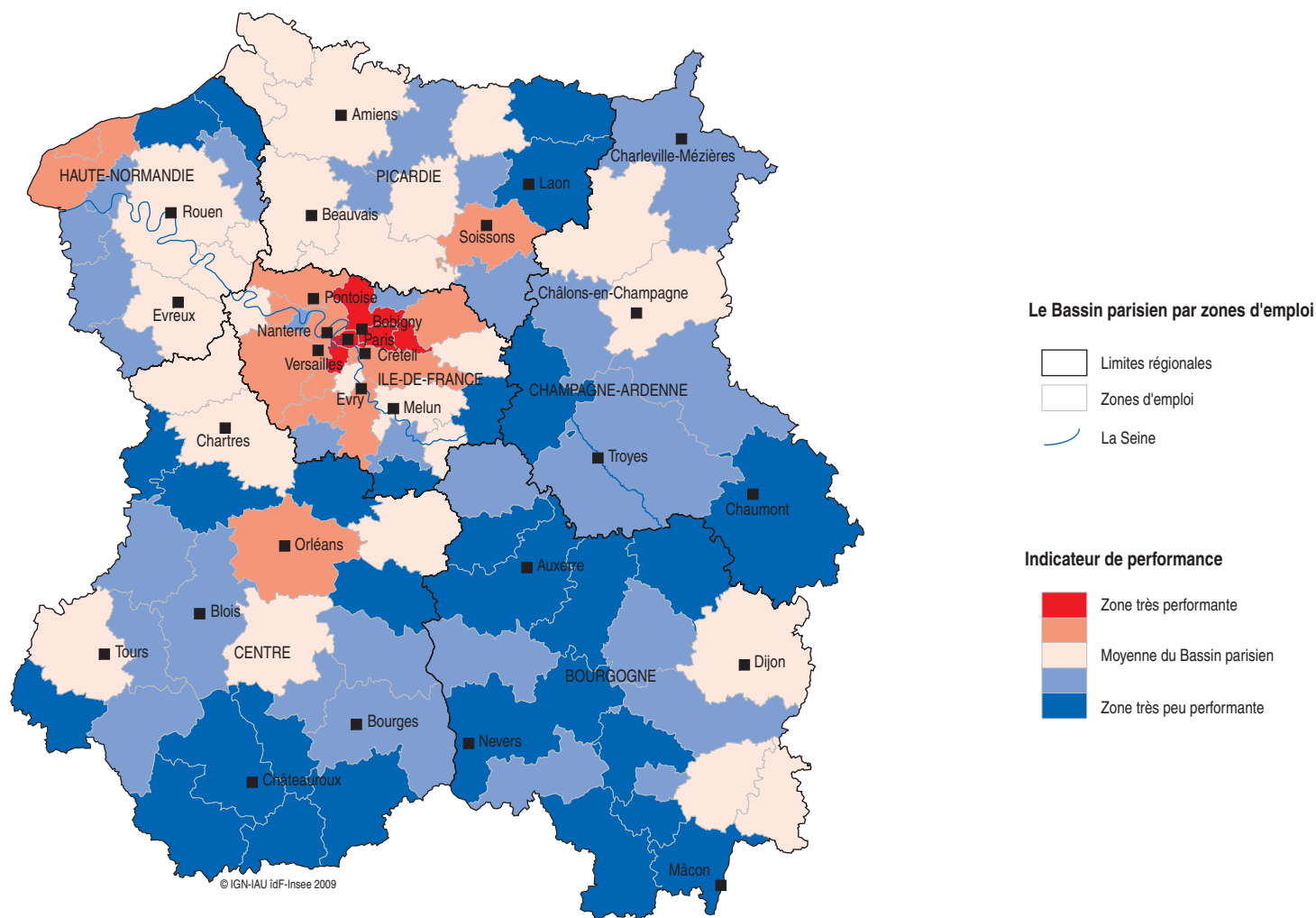
plus élevée. En effet, à Paris, en petite couronne et dans le nord-est de la grande couronne les créations d'emplois et d'entreprises sont nombreuses, alors qu'elles sont relativement moins importantes dans les franges sud-est de la région. Dans les établissements parisiens

Définition

L'étude porte sur les zones d'emploi du **Bassin parisien**. Le territoire étudié est composé de l'Ile-de-France et des cinq régions limitrophes : Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre et Haute-Normandie. Il est constitué de 102 zones d'emplois et vingt millions d'habitants y résident. Fin 2006, plus de huit millions d'emplois salariés sont présents sur le territoire. D'autres définitions du Bassin parisien existent, à l'instar de celle retenue par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) et la mission interministérielle interrégionale à l'aménagement du territoire du Bassin parisien (MIAT-BP).

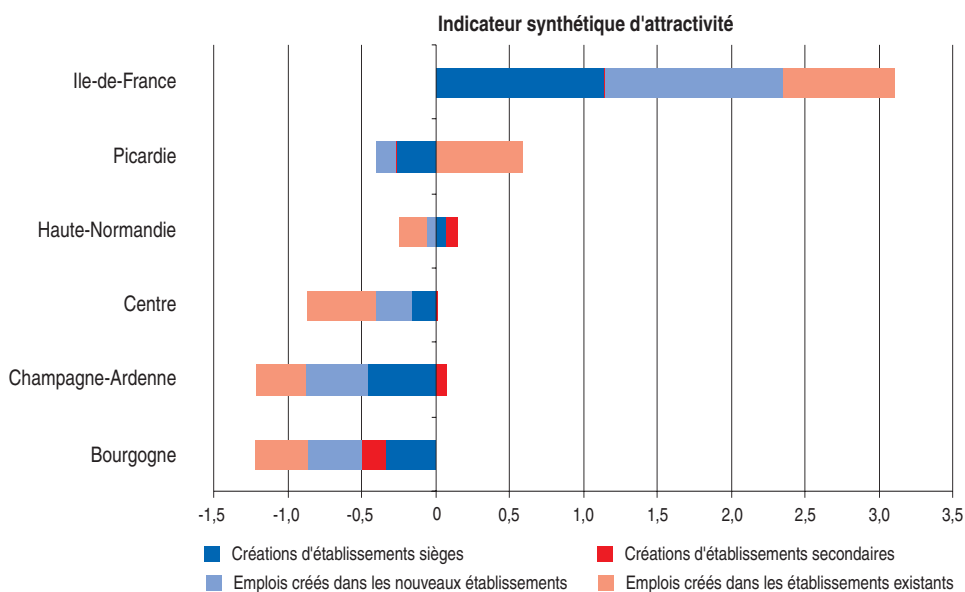
1 L'attractivité francilienne s'étend à l'arc nord-ouest

Performance en matière d'attractivité dans les secteurs exposés à la concurrence internationale



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 1997-2004

2 Des créations d'emplois et d'établissements sièges plus nombreuses en Ile-de-France que dans l'ensemble du Bassin parisien



Lecture : en Ile-de-France, toutes les composantes d'attractivité ont un effet plus fort que la moyenne du Bassin parisien symbolisée par la mesure 0. L'évolution de l'emploi dans les nouveaux établissements a l'impact positif le plus marqué.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

qui gagnent de l'emploi, les effectifs augmentent de 13 % par an entre 1997 et 2004, contre 9 % dans l'ensemble du Bassin parisien. La zone d'emploi de Saint-Denis est, durant la période considérée, la plus performante en matière d'attractivité économique ③. Elle connaît cependant un contexte social peu favorable : taux de chômage élevé, bas revenus. Cette zone d'emploi crée, attire et retient de nombreuses entreprises. La création d'établissements dans les secteurs exposés à la concurrence internationale progresse de 13 % par an entre 1997 et 2004 (10 % dans le Bassin parisien). Cette période correspond à une mutation importante du tissu urbain et à une offre immobilière abondante. L'application de la procédure d'agrément aux implantations de bureaux a joué un rôle régulateur en faveur de la Seine-Saint-Denis. De nombreuses entreprises se sont implantées dans ce département, en particulier dans les zones d'emploi de Saint-Denis et de Montreuil.

Comment mesurer la performance des territoires en matière d'attractivité économique ?

Moteur de développement économique du territoire, l'attractivité est définie dans cette étude comme la capacité de créer, d'attirer et retenir les entreprises et les emplois. Elle est étudiée à travers l'évolution moyenne sur la période de 1997 à 2004 en fonction de quatre composantes :

- la création d'établissements sièges ;
- la création d'établissements secondaires ;
- la création d'emplois dans les nouveaux établissements ;
- la création d'emplois dans les établissements existants en croissance d'effectif.

Une création d'établissement correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production par création pure ou transfert.

Ces informations sont donc antérieures à la crise financière de 2008.

Un **indicateur synthétique**, résultant de ces quatre composantes, permet de comparer les zones entre elles. Il est le résultat d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les quatre composantes et résume l'information fournie par celles-ci. L'indicateur d'attractivité d'une zone d'emploi est défini par

les coordonnées de la zone sur le premier axe de l'ACP. Lorsque la composante a évolué plus favorablement que la moyenne du Bassin parisien au cours de la période, la coordonnée a une valeur positive ; elle est négative dans le cas contraire. Ce mode de calcul permet en outre de mesurer le poids de chacune des quatre composantes dans l'indicateur synthétique d'attractivité. Les éléments qui expliquent le niveau d'attractivité sont également accessibles par cette méthode.

Les activités prises en compte correspondent aux **secteurs exposés à la concurrence internationale**. Il s'agit de l'industrie (hors artisanat commercial), du commerce de gros, de certains secteurs du transport et des services aux entreprises (activités informatiques et publicité). Seuls les établissements pouvant être délocalisés, ou dont l'installation se fait par des critères de comparaisons internationales, à partir des données de comptabilité nationale et des chiffres d'affaires à l'exportation, ont été retenus.

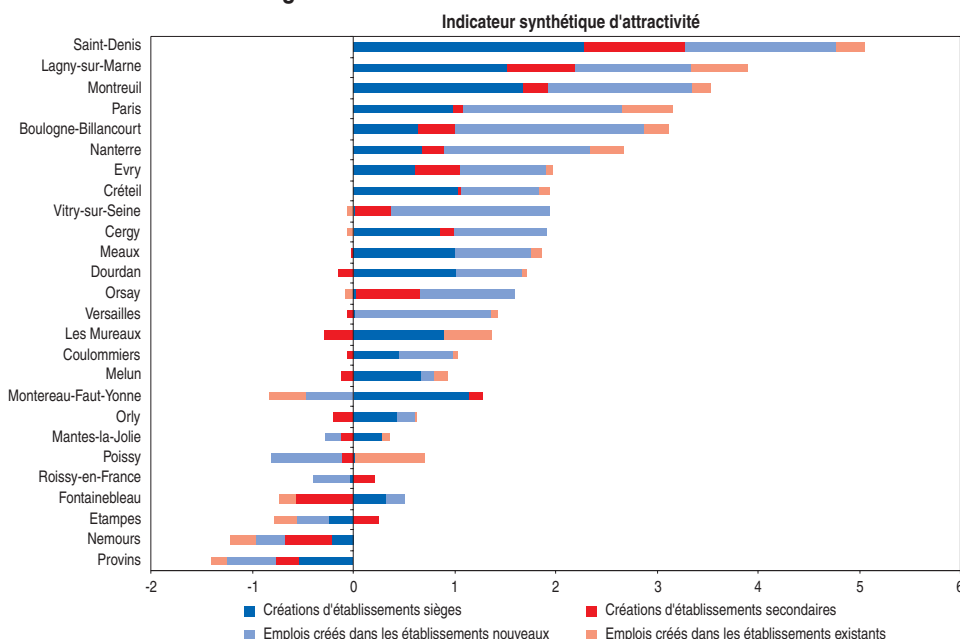
Le nombre de créations est calculé sans tenir compte des disparitions des établissements et des emplois. Il rend compte du dynamisme du territoire.

L'existence de ZFU (zones franches urbaines) et de structures, telles que les trois Plates-Formes d'Initiative Locale, favorisent la création d'entreprises. Elles attribuent des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie aux créateurs d'entreprise de la Seine-Saint-Denis.

Dans un contexte différent, Lagny-sur-Marne est la deuxième zone d'emploi en termes d'attractivité. Elle bénéficie de nombreuses créations d'établissements et d'emplois du fait de l'implantation d'Eurodisney et de toute la zone d'activité de Marne-la-Vallée. Le secteur « Conseil et assistance », notamment les activités informatiques et les services professionnels, est par exemple, très dynamique.

Malgré la présence de nombreux établissements, les zones d'emploi de Roissy-en-France et Poissy apparaissent comme moins performantes entre 1997 et 2004. En effet, les secteurs exposés à la concurrence internationale, retenus ici, ne comprennent pas certaines activités bien implantées dans ces zones d'emploi. C'est le cas, pour la zone d'emploi de Roissy, des hôtels restaurants, des services divers aux entreprises ou de la gestion d'infrastructures. Les établissements créés génèrent également deux fois moins d'emplois (respectivement + 0,8 % et + 1 % d'emplois créés, en moyenne annuelle, entre 1997 et 2004) que ceux de l'ensemble du Bassin parisien sur la même période (+ 1,8 % et même + 2,3 % en Ile-de-France).

3 Saint-Denis est performante en termes d'attractivité grâce à la création d'établissements sièges



Champ : secteurs exposés à la concurrence internationale - période de 1997 à 2004.

Lecture : dans la zone d'emploi de Saint-Denis, toutes les composantes d'attractivité ont un effet plus fort que la moyenne du Bassin parisien symbolisée par la mesure 0.
La création d'établissements sièges a l'impact positif le plus marqué dans cette zone d'emploi.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Une performance affirmée de l'arc nord-ouest du Bassin parisien

La performance francilienne en termes de création d'établissement et d'emploi s'étend à un grand arc allant de la Picardie aux franges nord-ouest de la région Centre en passant par la Haute-Normandie. Formée depuis longtemps aux métiers industriels et située entre l'Ile-de-France et le Nord, au carrefour des grands flux entre pays européens, la Picardie dispose des atouts nécessaires à l'attraction de grands groupes industriels. La proximité de Roissy-Charles-de-Gaulle et la présence d'un autre aéroport à Beauvais incitent les entreprises à s'installer au sud de cette région. La Picardie est pourtant très rurale : seulement 8 % des picards résident dans un pôle urbain. Elle bénéficie cependant

d'un dynamisme de l'emploi du fait des établissements déjà implantés ④. Pourtant, c'est grâce à l'implantation d'établissements secondaires et à l'évolution de l'emploi créé dans les nouveaux établissements que la zone d'emploi de Soissons apparaît comme la plus performante de Picardie.

De nombreuses créations d'établissements en Haute-Normandie

Avec 49 salariés au km², la Haute-Normandie se distingue par la densité économique la plus élevée du pourtour de l'Ile-de-France. Entre 1997 et 2004, les créations d'établissements ont progressé de près de 8 % chaque année, notamment dans les zones d'emploi de Vernon, de Rouen et du Havre. Cette croissance dépasse même 9 % dans la zone d'emploi d'Evreux. L'évolution des effectifs dans les établissements qui gagnent de l'emploi est proche de la moyenne du Bassin parisien (8 % et 8,5 % à Fécamp et Pont-Audemer).

A l'instar de la zone d'emploi de Rouen, la zone d'emploi du Havre est dense et urbaine. Elle bénéficie d'un fort capital en recherche et développement et d'une bonne couverture en haut débit.

Du fait de leur situation géographique, les zones d'emploi de Fécamp et du Havre sont les plus performantes du nord du Bassin parisien. L'estuaire de la Seine est à l'origine d'une activité portuaire et industrielle importante. A l'écart, Dieppe et la vallée de la Bresle sont moins attractives.

Globalement rurale et peu dense, la région Centre se révèle pourtant performante dans sa partie nord. Avec une dépense intérieure en recherche et développement de 400 millions d'euros, la zone d'emploi d'Orléans est le pôle urbain le plus attractif du sud du Bassin parisien.

④ Bonne croissance de l'emploi dans les établissements pérennes de Picardie

	Evolution annuelle moyenne entre 1997 et 2004 (en %)			
	De l'emploi dans les établissements en croissance d'effectif	De la création d'établissements	De la création d'établissements secondaires	De l'emploi dans les nouveaux établissements
Ile-de-France	10,3	11,2	2,0	2,3
Picardie	7,4	7,4	1,8	1,1
Centre	6,7	7,7	1,9	1,2
Bourgogne	6,5	7,1	1,7	1,1
Champagne-Ardenne	6,5	7,4	2,0	1,0
Haute-Normandie	6,2	7,9	1,8	0,9
Ensemble du Bassin parisien	8,9	10,2	1,9	1,8

Champ : secteurs exposés à la concurrence internationale - période de 1997 à 2004.

Lecture : en Picardie, l'emploi dans les établissements existants évolue de 7,4 % chaque année entre 1997 et 2004. Cette évolution annuelle moyenne ne considère que les créations d'emploi (ou d'établissement), sans tenir compte des suppressions d'emploi (ou des cessations).

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Peu de création d'emplois dans les établissements existants de l'arc sud-est

Les deux régions à l'est du Bassin parisien, la Champagne-Ardenne et la Bourgogne, ainsi que le sud de la région Centre sont les moins attractifs. Le contexte social en région Champagne-Ardenne apparaît relativement défavorisé : 5 % des Champenois résident en ZFU, les salariés sont, en moyenne, moins qualifiés et le chômage y est important. Entre 1997 et 2004, la création d'établissements n'a progressé que de 7 % par an en Bourgogne et en Champagne-Ardenne contre 10 % dans l'ensemble du Bassin parisien.

L'emploi créé dans les établissements existants a également peu augmenté dans cet arc sud-est (entre 6 et 7 % contre plus de 10 % en Ile-de-France et 9 % dans le Bassin parisien). L'emploi créé dans les établissements pérennes progresse de moins de 5 % dans les zones d'emploi du Creusot ou de Montceau-Les-Mines. Le taux de chômage est par ailleurs supérieur à 8 % au sein de ces territoires. Avec 40 salariés par km², Le Creusot bénéficie pourtant d'une densité

économique proche de celle d'autres pôles urbains du Bassin parisien (45 à Reims, 48 à Dijon).

Dans cet arc sud-est, l'attractivité des zones rurales se limite à la proximité de certains pôles urbains (Reims, Châlons-en-Champagne, Dijon, Louhans...). Une entreprise préférera s'implanter dans une zone dense et urbaine où elle pourra disposer de main-d'œuvre, de services et d'infrastructures nécessaires au développement de son activité. Ainsi, les zones d'emploi pourvues d'un pôle urbain ou d'une grande agglomération séduisent les entrepreneurs. Les nombreuses infrastructures routières, ferroviaires facilitent l'accès à la capitale depuis les villes « centres ». Ces pôles à forte densité économique, combinent donc tous les facteurs d'attractivité.

Pour en savoir plus

« Les créations d'entreprises en Ile-de-France », CRCI Paris - Ile-de-France, IAU îdF, Insee Ile-de-France, octobre 2008.

« Les grands établissements industriels en Ile-de-France - 1994-2000, 2000-2006 », IAU îdF, Insee Ile-de-France, juillet 2008.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-Le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2009

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Rédactrice en chef : Christel Collin
Secrétaire de rédaction : Françoise Beauflis
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Laure Ormont
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage 10931452

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2009

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france